

Image not found or type unknown



Licenciment et prime de depart

Par **domi_old**, le **11/10/2007** à **14:00**

je suis dans une societé d une trentaine de personne et nous sommes appeler a fermer . rnje suis embaucher depuis 7 ans et apres un entretienT rapide avec le nouveau directeur arrivé depuis le 09/10/07 il m a été clairement dis que je pouvai partir moyennant une indemnité qui sera negociable . rnle probleme c est que je ne sais pas du tout a combien je peux pretendre ! mon salaire brut et de 1200euros et je suis reconnu travailleur handicapé par la cotorep avec un poste aménager et fait partis du CHSCT.rnvaut il mieux partir de suite car il m a été dis que cette proposition ne serai pas renouveler, et a combien